

Nigéria - Biafra : opération survie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **77 (1968)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684039>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Photo CICR

Notre édition du 1er septembre 1968 faisait état de l'importance des secours que la Croix-Rouge suisse avait déjà fait parvenir au Nigéria et au Biafra par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que de l'aide apportée à ce dernier sous forme de la mise à disposition de personnel et de participation à ses frais opérationnels. Six semaines se sont écoulées depuis lors, au cours desquelles le CICR, soutenu dans ce sens par de nombreuses Sociétés nationales de Croix-Rouge, a multiplié ses efforts en vue d'apporter aux populations victimes du conflit nigérian-biafrais l'aide matérielle urgente garantie de leur survie

Photo H. Porchet, CICR

Nigéria – Biafra : Opération survie

Au cours de ces dernières semaines, une aide de plus en plus massive a été apportée aux populations nécessiteuses du Nigéria et du Biafra. Dans les régions sous contrôle des troupes fédérales, où le nombre des personnes ayant besoin d'être secourues de toute urgence est estimé à 2 millions, 10 équipes médico-sociales mises sur pied par des Sociétés nationales de Croix-Rouge ou des organisations d'entraide internationales sont à l'œuvre, sous la direction générale du CICR. Leur nombre devra être augmenté encore. Le CICR a d'autre part installé à Enugu et Calabar de vastes entrepôts de marchandises d'où les secours provenant du monde entier sont acheminés dans les régions nécessiteuses.

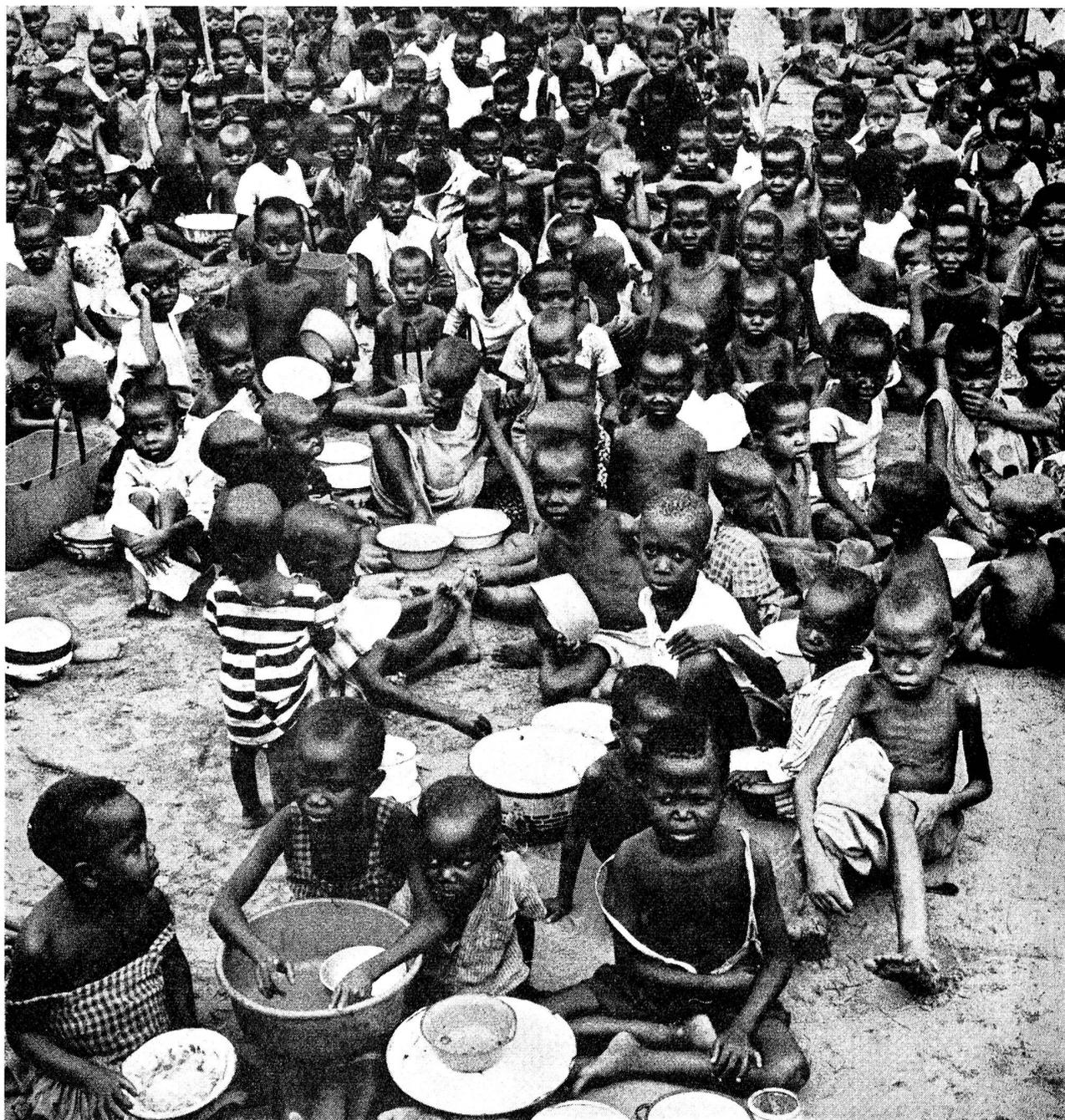
Un point d'intérêt brûlant concerne l'aide en faveur de la population du Biafra, soit de cette région se trouvant encore en main des forces armées biafraises mais qui est encerclée par les troupes fédérales et contre laquelle le Gouvernement militaire nigérian a élevé un blocus total. La population de ce territoire est estimée de 7 à 10 millions de personnes, dont 500 000 (principalement des femmes, des vieillards et des enfants) sont groupées dans des camps de réfugiés. Comme l'Ambassadeur Lindt a pu le constater personnellement, une misère extrême sévit surtout dans les plus grands de ces camps; de nombreux réfugiés meurent journalièrement par carence de nourriture convenable et faute de soins.

Trois équipes placées sous la direction du CICR sont à l'œuvre au Biafra ou elles prodiguent une assistance médicale et procèdent à des distributions de vivres. L'une d'elle est composée de 3 médecins suisses et d'un infirmier et son financement est pour une grande part assumé par la CRS. A côté de ces équipes, d'autres équipes, recrutées par des organisations d'entraide internationales travaillent également au Biafra; il s'agit en premier lieu d'équipes de Caritas qui peuvent s'appuyer sur les nombreux postes missionnaires.

Le problème épineux qui n'avait pu encore être résolu au moment où nous écrivions ces lignes — l'aura-t-il été depuis lors? — concerne l'ouverture de *voies d'accès au Biafra* permettant d'acheminer rapidement les secours massifs, dont les nécessiteux ont un urgent besoin. Etant donné que les vols effectués de nuit à partir de l'île de Fernando Poo (par le CICR qui dispose à cet endroit de 3500 tonnes de marchandises) et de l'île portugaise de Sao Thomé (par Caritas internationalis), en vue de transporter des secours au Biafra, étaient nettement insuffisants en regard de l'immensité des besoins, le CICR a recherché de meilleures solutions, notamment l'obtention de la *neutralisation de corridors terrestres et aériens*, neutralisation dont auraient dû convenir les parties au conflit et qui aurait été contrôlée par le CICR ou un autre organisme neutre. De tels corridors devraient permettre d'acheminer régulièrement, sans perturbations, des transports massifs de secours, soit la réalisation des tâches humanitaires qui se posent.

A la suite du refus, formulé le 16 août 1968, par le Gouvernement nigérian d'accepter la neutralisation d'une piste d'aviation au Biafra, en vue de permettre au CICR d'effectuer des vols de jours réguliers au moyen de ses avions, le CICR a publié le 17 août la déclaration suivante:

«Devant la famine croissante au Biafra et la mortalité élevée qu'elle entraîne, le Comité international de la Croix-Rouge a convenu avec les Autorités biafraises de neutraliser, en territoire biafrais, une piste d'atterrissage placée sous son contrôle et réservée exclusivement à l'acheminement de secours dont la distribution se ferait sous sa responsabilité. Les délégués du CICR sur place ont indiqué que cette piste est déjà sous leur contrôle et prête à fonctionner sous peu.



Photos Gilles Caron-Gamma

Sollicité de prendre acte de la neutralisation de cette piste et prié d'autoriser les avions du CICR à y effectuer des vols réguliers de jour, le Gouvernement militaire fédéral nigérien a fait savoir qu'il ne pouvait donner son accord à cette opération. Le CICR déplore que le Gouvernement militaire fédéral n'ait pu accepter cette solution qui constitue, en ce moment, le moyen le plus rapide d'envoyer des secours à l'autre partie au conflit. Il espère que le Gouvernement militaire fédéral sera en mesure de reconsidérer sa position.

Vu l'urgence croissante des besoins, le CICR, agissant en étroite collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les organisations de secours, va prendre sous sa propre responsabilité et avec tous les moyens disponibles, les mesures permettant néanmoins l'envoi des secours les plus urgents aux affamés.

Il va de soi que le CICR poursuit son action dans les territoires dont l'armée fédérale assure le contrôle. Le CICR adjure les parties de s'entendre rapidement sur l'ouverture d'un

corridor terrestre ou fluvial qui permettrait l'acheminement massif de secours. Il saluerait tout accord sur ce sujet et demeure prêt à offrir ses services si les parties le désirent.»

A titre d'aide supplémentaire, la Croix-Rouge suisse a en outre mis sur pied une équipe médico-sociale forte de 7 membres qui a quitté la Suisse à la fin-septembre munie d'un équipement complet qui doit lui permettre de faire face à tous ses besoins pendant trois mois au minimum.

En deux mots: L'histoire du Nigéria

Après l'an 1000: fondation de l'Empire des Yoruba dont Ibadan devient la première «grande ville» noire.

12e siècle: fondation de l'Empire du Benin et de la ville de Kano.

14e siècle: fondation de l'Empire Nuper, islamisation du Haussa, à Kano.

15e siècle: premiers contacts entre les groupes ethniques du Delta du Niger avec les Portugais.

17/18e siècle: les Blancs font le marché des esclaves.

1807: les Fulani s'emparent de Kano.

19e siècle: contrebande d'esclaves dans le Delta du Niger.

1861: les Britanniques occupent le port et la ville de Lagos.

1882: un Consul britannique s'installe à Calabar.

1885: institution d'un Protectorat dans le Delta du Niger.

1886: création de la Royal Niger Company par George Goldie.

1897: une jeune journaliste (la future Mme Lugards) parle du Nigéria dans le «Times».

1900: remise du Nigéria à la Couronne. Sir Frederick Lugard est nommé Haut-Commissaire du Nord-Nigéria.

1914: Lugard devient Gouverneur Général de la Fédération du Nigéria nouvellement fondée et qui unit en un seul territoire le Biafra, le Bénin et le Nigéria.

1922: formation du Conseil législatif pour les régions sudistes.

1944: Nnamdi Azikiwe, un Ibo né dans le Nord fonde le «Conseil national du Nigéria et du Cameroun» (NCNC) qui soutient l'indépendance du Nigéria contre les intérêts du Nord, dans le cadre du Commonwealth.

1946: entrée en vigueur d'une nouvelle Convention instituant des Conseils législatifs fédéralistes à majorités non-officielles, et nommés indirectement par les «Autorités natives» des trois régions. Le Nord prend le dessus. Les circonscriptions de Awolowo et de Balewa reprochent au Gouvernement britannique de préconiser une unité artificielle au Nigéria.

1950: la Conférence générale d'Ibadan exprime les soucis que procurent aux Nordistes les revendications des Sudistes.

1951: les Emires du territoire du Nord fondent le «Northern People's Congress» (NPC).

Joruba Awolowo crée le groupe d'Action contre Azikiwe.

1954: nouvelle Constitution prévoyant des cabinets pour Awolowo à l'ouest, Azikiwe à l'est et Bello au Nord. Autonomie interne accordée au Nigéria oriental et occidental mais non au Nigéria du Nord. Parlement fédéral élu directement.

1957: Alhaji Abubakar Tafawa Balewa, homme de confiance de Sardana, entre en fonction en remplacement du Gouverneur britannique.

1er octobre 1960: Indépendance: Balewa devient Premier, Azikiwe Gouverneur Général et Awolowo chef de l'opposition au Parlement fédéral.

1962: la région occidentale n'obéit plus au Gouvernement fédéral de Lagos. Akintola se sépare du Groupe d'Action et forme un nouveau Gouvernement pour la région occidentale. Anarchie politique qui durera jusqu'au 15 janvier 1966.

Juillet 1963: une région mi-occidentale se forme dans le territoire occidental. Fondation du Mid-West Democratic Front (MDF).

1er octobre 1963: le Nigéria devient une République du Commonwealth.

Fin 1964: de graves troubles éclatent dans la région occidentale à la suite d'une campagne électorale gagnée par les Nordistes.

15 janvier 1966: le Ibo Ironsi prend le pouvoir après le meurtre du Premier Balewa et du Sardana de Sokoto.

24 mai 1966: Ironsi édicte le «décret 34» sur la centralisation du Gouvernement militaire et des postes administratifs supérieurs civils. Début des sévices exercés contre les Ibos de Kano et d'autres villes du Nord.

29 juillet 1966: prise de pouvoir par le Premier-Lieutenant Gowon (Nordiste chrétien); meurtre d'Ironsi.

Septembre 1966: conférence des «14 Sages» concernant une nouvelle

Constitution; renvoi sine die de la Conférence. Début de la sécession de la région orientale.

Dès le 29 septembre 1966: attaques contre les Ibos dont 2 millions se réfugient au Nigéria oriental, 30 000 d'entre-eux sont tués.

4/5 janvier 1967: convention en douze points de Aburi (Ghana) demeurée sans effet et interdisant l'emploi de la force militaire.

29 mai 1967: le Gouvernement central décrète la répartition de la Fédération en 12 états affiliés (répartition du Nord en six états particuliers). Abolition de l'état d'exception. Gowon se déclare seul responsable du pouvoir exécutif.

30 mai 1967: le Lt-Colonel Odu megwu Ogu Rwu déclare l'indépendance de la République du Biafra.

6 juin 1966: le Général Yakubu Gowon décide de lancer ses troupes à la pacification du Biafra.

